

UE: SERVICES POSTAUX LANCEMENT D'UN GROUPE D'APPUI A LA LIBERALISATION.

Le 23 octobre a vu le lancement d'un nouveau groupement européen qui fera campagne pour une plus grande ouverture à la concurrence des services postaux. L'initiative "Free and Fair Post" (Poste libre et équitable) émane du sénateur belge Philippe Bodson qui tente ainsi de contrer les opposants à la libéralisation des postes. De leur côté, les opérateurs des postes publiques des Etats membres défendent leur cause au Parlement européen de Strasbourg.

Outre ses fonctions de sénateur, Philippe Bodson est Président honoraire de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). C'est donc une "grosse pointure" que le nouveau groupe a choisie comme Président. Constituée il y a quelques semaines à peine, Free and Fair Post se veut, selon son Président, une initiative volontaire, indépendante et sans but lucratif. Il a cité parmi les membres actuels l'association de détaillants Eurocommerce (qui représente 4,7 millions de détaillants), la FEB, le groupement patronal français MEDEF et la Fédération suédoise du Commerce. M. Bodson estime que l'initiative bénéficie de l'appui de nombreux partisans qui souhaitent garder l'anonymat pour l'instant. Il a ajouté que le commissaire européen en charge du marché intérieur Frits Bolkestein avait donné son approbation tacite.

Le secteur postal d'Europe peut se targuer d'un chiffre d'affaires annuel de quelque 80 milliards d'euros, soit 1,4% du PIB, souligne Philippe Bodson. Il s'agit d'un secteur en évolution rapide, fort affecté par l'évolution des communications (telles que l'Internet ou le courrier électronique). Selon M. Bodson, la proposition de la Commission répond à cette évolution, mais sans la créer. Si Free and Fair Post n'a pas encore formulé de position générale sur la proposition de directive, elle juge déjà indispensable de fixer une date butoir à la libéralisation, que ce soit 2005 ou 2007. Tout en réaffirmant que les vues de la Commission selon lesquelles le service universel doit rester intact, Free and Fair Post propose de définir ce dernier au niveau national. Ainsi, les Etats membres devraient par exemple décider quel service universel suppose une distribution quotidienne ou biquotidienne, cinq ou six jours par semaine. La Commission définit actuellement le service universel comme un service de cinq jours par semaine dans toutes les régions pour lesquelles les Etats membres peuvent exiger un prix uniforme. Or, imposer une obligation de service universel dépend de la transparence des comptes. Enfin, l'initiative invite la Commission à agir immédiatement pour empêcher que des monopoles n'abusent de leur position dominante en procédant à une extension avant que la législation ne change. Sans quoi les monopoles publics deviendront des monopoles privés.

Calendrier.

Les opérateurs nationaux des postes de France, d'Italie, du Royaume-Uni et du Portugal devaient prendre part à un déjeuner-débat avec les députés européens, le 25 octobre à Strasbourg. Ce débat devait être présidé par le député irlandais Gerard Collins (UEN), qui a critiqué à plusieurs reprises les propositions de la Commission. L'opérateur allemand Deutsche Post, qui a adopté une position plus favorable à la libéralisation que ses "collègues" précités, rencontrera des députés européens le 30 novembre à Bruxelles. Les députés débattront des amendements et du vote du rapport de Markus Ferber (PPE-DE, Allemagne) en commission de la politique régionale, les 20-22 novembre. Le débat et le vote en plénière auront lieu lors de la session des 11-15 décembre à Strasbourg.

Le Conseil des ministres de l'UE compte aborder la question des services postaux lors du Conseil Télécommunications du 22 décembre. La Présidence française tient à un accord sur une position commune avant la fin de l'année. Cet objectif paraît chaque jour plus ambitieux vu les divisions tenaces qui opposent les Etats membres. En janvier 2001, la Présidence reviendra à la Suède, pays qui a déjà intégralement libéralisé son secteur postal.

La Commission européenne a déposé, le 30 mai 2000, une proposition de directive libéralisant davantage le secteur des postes. De par cette directive, les Etats membres seraient tenus dès le 1er janvier 2003 de ramener de 350 à 50g la limite de poids des lettres et du publipostage. Les Etats membres pourraient réduire la limite de poids de cinq fois le tarif standard de base à deux fois et demi. La proposition prévoit l'ouverture à la concurrence des services de courrier express et du courrier transfrontalier sortant. La Commission n'a pas proposé de mesures spécifiques de libéralisation pour le courrier transfrontalier entrant. La Commission pourrait décider, sur base de nouvelles propositions à déposer avant 2004, de libéraliser intégralement le secteur en 2007.